

COMMUNE DE  
GOUVY



CONVOCAION  
DU  
CONSEIL  
COMMUNAL

Conformément aux articles L1122-13, -15 et -17 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la **première fois**, à la SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL, qui aura lieu le **27/05/2020, à 20h00, à la salle de sport de l'école de Bovigny (port du masque obligatoire pour le public)**.

**Arrêté du G.W. du 22/04/2004, confirmé par le décret du 27/05/2004, portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux sous l'intitulé "Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation" (CDLD)**

art. L1122-13 § 1 - Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par courrier électronique, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

art. L1122-15 - Le conseil est présidé par le bourgmestre ou celui qui le remplace, (...). Il ouvre et clôt la séance

art. L1122-17 - Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

art. L1122-19 - Il est interdit à tout membre du conseil et du collège :

1° d'être présent à la délibération sur des objets auxquels il a un intérêt direct, soit personnellement, soit comme chargé d'affaires, avant ou après son élection, ou auxquels ses parents ou alliés jusqu'au quatrième degré inclusivement ont un intérêt personnel ou direct.

Cette prohibition ne s'étend pas au-delà des parents ou alliés jusqu'au deuxième degré, lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, de nomination aux emplois, et de poursuites disciplinaires.

2° d'assister à l'examen des comptes des administrations publiques subordonnées à la commune et dont il serait membre.

art. L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la proposition est rejetée.

art. L1122-27 - Les membres du conseil votent à haute voix.

Seules les présentations de candidats, les nominations aux emplois, les mises en disponibilité, les suspensions préventives dans l'intérêt du service et les sanctions disciplinaires, font l'objet d'un scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.

Lorsqu'il est membre du conseil, le président vote en dernier lieu.

art. L1122-28 - En cas de nomination ou de présentation de candidats. Si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet, le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix. En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE PUBLIQUE

- 1 Compte communal 2019  
APPROBATION.
- 2 C.P.A.S.  
Compte annuel de l'exercice 2019.  
APPROBATION.
- 3 Budget 2020  
Modifications n°1 à l'exercice ordinaire et extraordinaire.  
APPROBATION
- 4 Crise sanitaire du Covid-19  
Mesures d'allègement fiscal - Décision du Collège Communal du 28/04/2020  
RATIFICATION
- 5 Crise sanitaire du Covid-19  
Mesures de soutien en faveur des entreprises et indépendants en lien avec la crise sanitaire du Covid-19 - Décision du Collège du 28/04/2020  
RATIFICATION
- 6 Crise sanitaire du Covid-19  
Acquisition de masques de protection en tissu et lavables  
RATIFICATION
- 7 Service population/Etat Civil/Administration  
Provision de trésorerie sous forme d'une carte de crédit prépayée.  
MODIFICATION.
- 8 Distribution d'eau.  
Règlement communal relatif aux modalités de raccordement à la distribution d'eau. Modifications.  
APPROBATION.
- 9 Remplacement de la chaudière de l'église de Sterpigny.  
Conditions et mode de passation.  
APPROBATION.
- 10 Acquisition de pièces pour la distribution d'eau (2020-018)  
Conditions et mode de passation  
APPROBATION
- 11 Acquisition de porte-outils et accessoires divers (2020-010)  
Conditions et mode de passation  
APPROBATION

- 12 Entretien des toitures (2020-015)  
Conditions et mode de passation  
APPROBATION
- 13 Entretien, dépannage et réparation des chaudières des bâtiments et assistance technique des ouvriers communaux (2020-020)  
Conditions et mode de passation  
APPROBATION
- 14 Remplacement des trémies des tracteurs (2020-021)  
Condition et mode de passation  
APPROBATION
- 15 F.E. de Baclain  
Compte 2019  
APPROBATION
- 16 F.E. de Limerlé  
Compte 2019  
APPROBATION
- 17 F.E. de Rettigny  
Compte 2019  
APPROBATION
- 18 F.E. de Gouvy  
Budget 2020  
APPROBATION
- 19 F.E. de Steinbach  
MB n° 1 - Budget 2020  
APPROBATION
- 20 C.P.A.S.  
Modification du cadre du personnel  
APPROBATION
- 21 Directeur financier - Rapport annuel sur la mission de remise d'avis 2019 (art L1124-40 §4)  
INFORMATION
- 22 Cercle horticole "Les Tilleuls" de Gouvy asbl.  
Octroi d'un subside de 15.000 € pour l'organisation de l'évènement "Villages fleuris 2020".  
DECISION.
- 23 Halte accueil  
Transformation en crèche dans le cadre de la réforme des milieux d'accueil: déclaration d'intention  
DECISION
- 24 Accueil Temps Libre : Renouvellement du programme CLE  
Etat des Lieux et Analyse des besoins  
INFORMATION
- 25 PCS3  
Modification du Plan - Décision du Collège communal du 31 mars 2020  
RATIFICATION
- 26 Parc d'Activités Economiques (PAE) de Courtil.  
Reprise des infrastructures.  
Projet d'acte de cession modificatif.  
APPROBATION.

- 27 Intercommunale IMIO.  
Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 29 juin 2020.  
Ordre du jour.  
APPROBATION.
- 28 Intercommunale ORES Assets.  
Assemblée générale du 18 juin 2020.  
Ordre du jour.  
APPROBATION.
- 29 ORES  
Extension d'affiliation de la commune à l'Intercommunale ORES Assets.  
APPROBATION.
- 30 Aménagement du Territoire et Urbanisme.  
Renouvellement de la Commission consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM): décès d'un 2e suppléant et démission d'une 2e suppléante.  
DECISION
- 31 Décision(s) de Tutelle.  
INFORMATION.
- 32 Procès-verbal de la séance du 19 février 2020.  
APPROBATION.

### **SÉANCE À HUIS-CLOS**

- 1 Personnel communal.  
Désignation d'un agent communal en qualité de fontainier communal faisant fonction.  
DECISION.
- 2 Incident avec la caisse de la bibliothèque.  
Décharge de responsabilité.  
DECISION.
- 3 Taxes de séjour et immondices  
Autorisation d'ester en justice en vue du recouvrement des taxes immondices (articles 1107/2017, 1121/2018 et 1157/2019) pour un montant total de 440,62€  
DECISION

Ainsi décidé par le Collège communal en séance du 19/05/2020

Par ordonnance,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Delphine NEVE

Véronique LEONARD